

Édito : Une année sous le signe de la mobilisation syndicale

SOMMAIRE :

- Édito de
Patrice LOUIS, Secrétaire
Général CGT Cofiroute
- Enquête de satisfaction CGT
- Actions de la CGT Cofiroute
- Politique actuelle de l'entreprise, quelles conséquences ?
- Impact de la loi El Khomri
- Le droit de grève
- Actualité Fédération et Confédération CGT
- Hommage à George Séguy
- Le site CGT Cofiroute

Camarades, Collègues,

Je débute par une affirmation :

Notre mobilisation légitime ne faiblit pas. Notre combat dit minoritaire par certains est tout à fait démocratique.

On peut rappeler que l'application du 49-3 n'existe pas au sein de la CGT. La représentativité de notre

organisation syndicale reste importante. 70 % des Français soutiennent la CGT depuis 3 mois et la votation citoyenne mise en place par les Organisations Syndicales en lutte nous reconforte. Cette action en interprofessionnel est une belle leçon de fraternité, où nous exigeons le l'abrogation de la loi travail, qui contribuerait à une remise en cause de nos valeurs sociales sans parler de

l'attaque avec la loi Macron concernant la procédure prud'homale. Il devient plus difficile d'agir en justice pour les travailleurs. Le code du travail n'est pas une contrainte à l'embauche comme on veut nous le faire croire, le droit du travail reconnaît aussi aux employeurs la liberté d'entreprendre, le pouvoir de sanction, la liberté d'embaucher comme de licencier.

Cofiroute, Vinci autoroutes continue sa capitalisation avec 384,4 millions d'euros de bénéfice net en 2015, 2,3 millions d'euros de crédit d'impôt, par contre aucune idée moderne allant dans le mieux-disant social. Ah si ! J'oubliais... notre PDG s'est octroyé **une augmentation mensuelle de 11000 euros.**



Notre constat : Sur 3 années, diminution de la masse salariale de 300 personnes dans la branche viabilité et péage, une augmentation ridicule de 0,3 % pour les ouvriers employés, voir aucune pour la plupart des maîtrises et cadres ;

Inadmissible à nos yeux !

Des conditions de travail toujours plus restrictives pour les patrouilleurs, des rondes pouvant atteindre plus de 400 kilomètres par poste de sécurité de jour comme de nuit.

Des week-ends épuisants pour les receveurs qui doivent rester debout au pied des BTP pendant des heures pour fluidifier les trafics.

COFIROUTE déclare que les bons résultats en matière de sécurité du personnel ainsi que celle des usagers permettent de diminuer les effectifs, ces arguments sont absurdes, c'est comme prétendre, si on raisonne avec la même logique: « plus de trafic = moins de recettes ». Le contexte social se dégrade ces derniers temps, les sala-

riés se mobilisent sur les différentes régions: Débrayages, grèves, du jamais vu depuis 20 ans ! Gouvernement et patronat ne peuvent plus rester sourds à nos propositions, il est de leurs responsabilités d'ouvrir de réelles négociations à partir de nos propositions.

Tous ensemble, continuons la lutte .

Enquête de satisfaction CGT

Suite au lancement d'un sondage « Qualité de vie au travail », La CGT a mené sa propre enquête pour prendre la température sur le sentiment de satisfaction des salariés et voici le constat, sans surprise les chiffres parlent d'eux-mêmes:

La satisfaction : sur le réseau 74 % de mécontents (indice de satisfaction < 4) et 3 % de satisfaits (indice de satisfaction > 7), au siège : 20 % de mécontents (indice de satisfaction < 4) et 30 % de satisfaits (indice de satisfaction > 7).

Les augmentations : sur le réseau 84% déclarent ne pas avoir eu d'augmentation contre 44% au siège.

L'insatisfaction sur le réseau s'est largement exprimée, cela reflète bien la dégradation des conditions de travail, avec un facteur aggravant qui est le manque de considération puisque les salariés en majorité ne sont pas augmentés. Pour le siège la situation reste mitigée, mais on ne peut pas dire que tout va pour le mieux non plus...

Nos actions au sein de Cofiroute

Les NAO, une histoire qui finit mal!

Suite aux tentatives de négociations des organisations syndicales avec la direction de Cofiroute en février 2016, le résultat est désastreux : PAS DE NEGOCIATION POSSIBLE... Deux des organisations syndicales dont la CGT ont décidé de dénoncer l'accord, et voici la suite ...



Le 24 mars 2016

Opération « coup de poing » des élus au Siège de Rueil Malmaison

Tous les élus de la CGT et une autre organisation syndicale de Cofiroute se sont retrouvés au siège pour parler au directeur. Dans les couloirs du siège, les élus ont distribué des tracts. Les re-

présentants de la CGT ont été reçus par le DRH, mais malheureusement aucun compromis n'a été trouvé. L'action a fait son effet, puisque la direction a fait appel à des vigiles les jours suivants, craignant une nouvelle surprise !

Le 22 mai 2016

Manifestation au Duplex de Rueil Malmaison

A l'occasion de la journée "L'Autoroute est à vous", joli coup de publicité! Notre arrivée était attendue mais la surprise était totale lorsque nous avons déployé nos banderoles et l'impact ne s'est pas fait attendre... Une délégation a été reçue mais la position de la direction est restée FIGÉE !!



Le 04 mai 2016

Manifestation au péage de Poitiers Sud:

Nous étions 20 grévistes pour distribuer des tracts. Les barrières se lèvent, premier impact !

La mobilisation a eu du succès, elle est suivie par des receveurs, des ARS de Monnaie, Chambray, Saint Romain, puis La Gravelle avec 5 km de bouchons...

C'est le deuxième impact !!

Puis Sorigny, le Mans, Châtellerauld avec 90% de grévistes, La mobilisation faite rage !

On peut dire que l'effet boule de neige a été réussi.

Le 16 juin 2016

Manifestation au péage d'Auvours

La CGT ne lâche rien et continue le mouvement de grève. Avec le soutien de l'UD de la Sarthe, des tracts ont été distribués aux usagers. Le média Ouest France nous a consacré un article pour l'occasion, merci !

Le 08 juillet 2016

Manifestation à Poitiers Sud

Nous étions accompagnés de l'UD de CHATELLE-RAULT, et cette fois le retard des usagers a provoqué 15 km de bouchons ! Aie ! Aie ! Aie !

Le média de La nouvelle république de la Vienne nous a consacré un article ! Merci.

Bravo à nos collègues et nos camarades des UD qui nous soutiennent et qui nous aident dans notre combat. Ce n'est pas terminé encore d'autres actions ont été menées, et d'autres sont à venir, la mobilisation tient bon et ce jusqu'à ce que nous obtenons des conditions de travail acceptables.

Politique actuelle, quelles conséquences ?

Conditions de travail dues au manque d'effectif

Suite aux effectifs qui se réduisent de façon drastique de manière générale, les hiérarchies cherchent désespérément des solutions pour palier au manque de personnel, allant quelque fois jusqu'au non respect de l'accord et des droits fondamentaux des ouvriers. L'atmosphère se dégrade, les contraintes augmentent, la vie privée est impactée, ce qui prouve une nouvelle fois toute la considération que Vinci Autoroute porte à ses salariés... l'avenir ne présage rien de bon, face à cette direction inflexible. Pour que cette situation s'améliore, il faut réagir !...tous ensemble et vite !

Impacts majeurs de la loi El Khomri sur le travail

DECRYPTAGE : Que prévoit concrètement la dernière version de ce paquet de réformes ? Que devrait-il changer dans la vie des salariés ? Voici les plus marquantes.

- **HEURES SUPPLÉMENTAIRES.** Toute heure travaillée au-delà des 35 heures hebdomadaires continuera à être mieux payée. La majoration reste de 25% pour les huit premières heures supplémentaires, et de 50% pour les suivantes, mais une entreprise pourra négocier avec les syndicats un accord interne qui lui permet de limiter ce bonus à 10%.

Ce que cela change : Les entreprises vont avoir une plus grande marge de manœuvre. Aujourd'hui, une entreprise doit prendre en compte les accords de branche avant de négocier le bonus versé pour les heures supplémentaires : si l'accord de branche prévoit une majoration de 30%, l'entreprise ne peut donc pas descendre en dessous de ce taux. Avec la loi El Khomri, l'accord d'entreprise primera sur l'accord de branche : une entreprise pourra négocier une majoration de 10%, le minimum légal, même si l'accord de branche prévoit un bonus bien plus élevé. Une possibilité qui risque de devenir la norme puisque le rapport de force est moins favorable aux salariés au niveau de l'entreprise qu'au niveau de la branche, où les syndicats sont plus forts. Résultat : si les employeurs regretteront toujours qu'une heure supplémentaire coûte plus cher, ils pourront néanmoins réduire la facture.

• **LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE.** Des critères plus précis définissent le motif économique d'un licenciement : les difficultés économiques sont caractérisées par quatre trimestres consécutifs de baisse du chiffre d'affaires ou deux trimestres consécutifs de perte d'exploitation.

• **LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE.** Des critères plus précis définissent le motif économique d'un licenciement : les difficultés économiques sont caractérisées par quatre trimestres consécutifs de baisse du chiffre d'affaires ou deux trimestres consécutifs de perte d'exploitation.

Ce que cela change. Aujourd'hui, une entreprise ne peut procéder à un licenciement économique que pour deux motifs : une cessation d'activité ou une mutation technologique. Elle peut également invoquer une réorganisation nécessaire à la sauvegarde de l'entreprise, mais il faut alors prouver qu'elle est en péril. Demain, il suffira de remplir les conditions fixées par la loi El Khomri : les licenciements économiques seront donc plus faciles et moins contestables. Pour éviter que les multinationales les moins délicates ne profitent de cette opportunité, une filiale française ne pourra pas être considérée comme en difficulté si sa maison-mère et le reste du groupe se portent bien.



- **RÉFÉRENDUM D'ENTREPRISE.** En cas de blocage pour adopter un accord d'entreprise, les syndicats représentant au moins 30% des salariés pourront demander l'organisation d'un référendum. Le vote des salariés, à la majorité des suffrages exprimés, primera sur la décision des syndicats. Pour l'instant, ces référendums ne pourraient porter que sur certains dossiers (durée du travail, des repos et des congés).

Ce que cela change. Actuellement, pour qu'un accord soit valide, il doit recueillir soit la signature de syndicats ayant obtenu au moins 50% des voix aux élections professionnelles, soit la signature de syndicats représentant 30% des salariés mais à condition que les syndicats majoritaires ne s'y opposent pas. Un syndicat ayant obtenu plus de 50% des voix peut donc bloquer un texte, même si la majorité des salariés y est favorable. Avec ce référendum, une entreprise pourra donc contourner le ou les syndicats majoritaire(s), à condition de s'appuyer sur un syndicat pesant au moins 30% des suffrages. C'est d'ailleurs la stratégie qu'avait choisie la direction de l'usine Smart d'Hambach, en Moselle, pour revenir sur les 35 heures malgré l'opposition de la CGT et de la CFDT. Le vote qui y avait été organisé, qui n'a aujourd'hui aucune valeur, s'imposerait alors à tous.

Réponse de l'inspection du travail sur le droit de grève

Les préavis de grève se sont succédés chez Cofiroute. La réaction de la direction a été de lancer une série de courriers pour menacer de sanctions disciplinaires et décourager les salariés qui se sont déclarés en grève plusieurs fois.

Le 18 mai les élus ont rencontré l'inspection du travail à Laval à ce propos, leur discours est clair :

1. l'action des grévistes n'est pas illicite
2. il s'agit là d'un exercice normal de la grève
3. La grève est un droit individuel

Afin de garantir la protection d'une telle liberté, l'article L. 2146-1 du Code du travail dispose que :

« Le fait d'apporter une entrave à l'exercice du droit syndical, défini par les articles L. 2141-4, L. 2141-9 et L. 2141-11 à L. 2143-22, est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 3 750 euros ».

La récidive double le quantum des peines maximum encourues citées ci-dessus.

L'action des membres de la CGT pour défendre nos camarades grévistes qui se sont vus menacés de

sanctions est en marche !

Après avoir rencontré un avocat au barreau des Hauts de Seine qui confirme l'avis de l'inspection du travail, nous sommes dans notre plein droit et sommes légitimes dans l'exercice de la grève, que ce soit une ou plusieurs fois par préavis.

La menace de la direction est bien infondée, voire illicite.

Cet épisode n'est pas terminé, nous comptons bien faire respecter nos droits, à suivre...

Les actions de la CGT National

Depuis le mois de février le syndicat CGT s'est inscrit dans la lutte contre la loi travail. Les actions menées ou obtenues par la CGT transport et par les salariés syndiqués ont été les suivantes :

- le blocage des raffineries (à Donge), des centrales d'achats, des zones industrielles et opération escargot.
- Le maintien du paiement des heures supplémentaires et des heures de nuit pour les conducteurs routiers
- L'impact du compte pénibilité sur les heures de nuit mais aussi l'inversion de la hiérarchie des normes
- L'élaboration d'un vote citoyen contre la loi « Elkhomri »
- Dans les transports urbains (TU), de nombreux préavis ont été déposés et respectés, dans les grandes villes de France, provoquant un taux de grévistes avoisinant les 50%
- Dans les régions du nord, Normandie et Bretagne, le sec-

teur des transports de marchandises s'est mobilisé par la distribution de tract;

- Dans le secteur du nettoyage, des taxis, de l'UFRT et des ambulanciers, de nombreux préavis ont été déposés.
- Sur les autoroutes, les camarades d'ASF, SANEF, ESCOTA et AREA ont déposés des préavis de grève
- Dans le transport aérien, manifestations et préavis de grève: ADP, Air France, Aéroport de Roissy, Aéroport de Clermont Ferrand (90% des AE grévistes)

A l'issue de tous ces mouvements l'ensemble des participants était unanime en déclarant : « je me révolte donc je suis » et souvent les slogans « on lâche rien » et « tous ensemble » ont été de nombreuses fois scandés, se qui tente à prouver que l'union fait la force.

L'Aspect et l'enjeu économique des 32 heures, les gains de productivité peuvent être utilisés pour améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail donc inversé la courbe du chômage.

Site internet de la CGT

Le site de la CGT Cofiroute à vu le jour fin 2015, mis en place dans le but de vous informer sur vos droits et l'actualité, ce site regroupe toutes les informations utiles, passant par les différents flash info, affichages, accords et avenants, convention et réglementation ainsi que d'autres informations que vous pourrez consulter.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter via le formulaire de contact « Une question ? »

Nous vous invitons à consulter le site de la CGT Cofiroute suivant le lien ci-dessous:

<http://www.cgtcofiroute.fr/>

Hommage à Georges Ségué

Le 14 AOÛT 2016, Communiqué de la CGT

C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que nous avons appris le samedi 13 août 2016, le décès de Georges Ségué, à 89 ans, ancien Secrétaire Général de la CGT de 1967 à 1982.

C'est une grande figure de la CGT et du syndicalisme qui vient de nous quitter. Infatigable porteur de valeur humaine et des droits émancipateurs pour tous les salariés, c'est ce qui le guidera jusqu'à son dernier souffle.

Très tôt dans sa jeunesse, il s'engage dans la résistance au moment de la deuxième guerre mondiale.

De part son engagement en tant que premier dirigeant de la CGT, il aura à cœur de faire vivre la démocratie interne de la CGT. Tout comme, il laissera une place importante aux jeunes et aux femmes pour qu'ils/qu'elles prennent des responsabilités.

Sa responsabilité sera marquée notamment par les événements de mai 68 avec de nombreuses grèves dans les entreprises, qui conduiront à une augmentation de 35% du SMIG et de la création des sections syndicales d'entreprise, suite aux négociations de Grenelle et son relevé de conclusion.

Encore aujourd'hui, il était très attentif et au fait de l'actualité dans un monde où le capitalisme n'a plus de limite, faisant progresser la précarité et les inégalités de façon incessante. Il disait en 2013 : « **Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager.** »

Cette formule trouve encore tout son sens, avec la Loi travail et tous les choix politiques qui ne répondent pas aux revendications premières des salariés.